



Montpellier, le 5 mars 2012

Décision n° 04/2012

Objet: Désignation des représentants de l'administration et des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Parcs nationaux de France

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29 et R.331-84,
Vu l'arrêté du 8 décembre 2008 fixant le siège de l'établissement public Parcs nationaux de France,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,
Vu le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la circulaire du 9 juin 2011 relative au renouvellement général des instances représentatives du personnel dans la fonction publique,
Vu la circulaire du 8 juillet 2011 relative à l'organisation des opérations électorales des scrutins du 20 octobre 2011 au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 3 février 2012 relatif à la création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissements publics,
Vu le courrier du syndicat SNE-FSU du 5 mars 2012 désignant 3 représentants titulaires et aucun représentant suppléant,

Le Directeur de Parcs nationaux de France

décide

Article 1 :

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Parcs nationaux de France créé auprès du directeur de

Parcs nationaux de France:

- Mr Michel SOMMIER, directeur de Parcs nationaux de France, président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- Mme Pascale PUIGDEMONT, responsable ressources humaines de Parcs nationaux de France.

Article 2:

Sont désignés représentants des personnels par les organisations syndicales représentées au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Parcs nationaux de France créé auprès du directeur de Parcs nationaux de France:

En qualité de membres titulaires désignés par le syndicat SNE-FSU:

- Mme Véronique BOUSSOU,
- Mme Véronique CARACO-SEVERAC,
- Mr Bruno LAFAGE.
-
-

En qualité de membres suppléants désignés par le syndicat SNE-FSU:

Néant

Article 3 :

Participent également au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Parcs nationaux de France

- Mme Michèle LEVEQUE, conseiller de prévention de Parcs nationaux de France,
- Dr Edith FESQUET, médecin de prévention de Parcs nationaux de France,
- Mr Jean-Jacques SEGONI, inspecteur santé et sécurité au travail de Parcs nationaux de France.

Article 4 :

Le directeur de Parcs nationaux de France est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur,

Michel Sommier

